



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BASSIN ANNECIEN

Séance du 16 janvier 2023

Délibération 2024-01-02

Élection d'un Vice-Président(e) et de son suppléant(e) représentant la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Anancy

Le seize janvier deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s présent(e)s : Mme LARDET et MM. Antoine GRANGE, Eric BARITHEL, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, André SAINT MARCEL, René ALLAMAND, Dominique DUBONNET, Bruno LYONNAZ, Christian LEPINARD, Christian VIVIAN.

Procuration : Virginie SERAIN donne procuration à Antoine de MENTHON, Henri CHAUMONTET donne procuration à André SAINT-MARCEL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s présent(e)s : Mmes Jacqueline CECCON, Karine FALCONNAT, Sylvie LE ROUX et Mr Michel PASSETEMPS.

Procuration : Pierre AGERON donne procuration à Karine FALCONNAT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s présent(e)s : Mmes Janie TREMBLAY-GUETTET, Laurence GODENIR et MM Jacques DALEX, Marc PAGET, Sébastien SCHERMA.

Était également présente à la séance, avec voix non délibérative :

Mme Marielle JUILIEN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués présents : Aucun

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégué(e)s présent(e)s : Mme Isabelle VENDRASCO et MM Jean-Pierre LACOMBE, François RAVOIRE, Jean-François PERRISOUD, Yannick CLEVY.

Procuration : Marie GIVEL donne procuration à Isabelle VENDRASCO.

Monsieur André SAINT MARCEL est nommé secrétaire de séance

Élection d'un Vice-Président(e) et de son suppléant(e) représentant la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

Monsieur le président du SCoT du bassin annécien rappelle aux membres du Comité Syndical que, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy a élu le 30 novembre 2023 de nouveaux représentants au Comité Syndical du SCoT du bassin annécien suite aux élections partielles intégrales de la Communes de Doussard :

- Madame GODENIR représentante titulaire de la CCSLA au comité du SCoT du bassin annécien
- Madame JUILIEN représentante suppléante de Madame GODENIR au comité du SCoT du bassin annécien.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L.5211-1, L.5711-1 L2122-7 et suivants

Conformément à l'article 6 des statuts du SCoT du bassin annécien, il appartient aux membres du comité d'élire 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy au bureau du SCoT qui aura donc la qualité de vice-président(e).

Monsieur le président du SCoT procède à l'appel des candidatures pour le poste de titulaire au bureau :

- Monsieur Jacques DALEX président de la CCSLA présente la candidature au bureau du SCoT de Madame Laurence GODENIR comme titulaire.
- Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET présente sa candidature en qualité de titulaire au bureau.

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets :

Nombre de membres en exercice : 43
Bulletins trouvés dans l'urne : 28
Nombre de membres votants : 24
Nombre de suffrages exprimés : 28
Abstention : 00

Ont obtenu :

- Laurence GODENIR 21 voix ;
- Jeannie TREMBLAY-GUETTET 7 voix ;

Considérant que les règles du scrutin ont été respectées, Madame Laurence GODENIR ayant obtenu la majorité absolue :

- Est déclarée membre titulaire du bureau
- A décidé d'accepter cette fonction
- Est immédiatement installée où conformément aux statuts du SCoT elle siègera en qualité de vice-présidente.

Monsieur le président du SCoT procède à l'appel des candidatures pour le poste de suppléant de Madame Laurence GODENIR au bureau :

- Madame Marielle JUILIEN présente sa candidature en qualité de suppléante au bureau.

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets :

Nombre de membres en exercice : 43
Bulletins trouvés dans l'urne : 28
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Abstention : 00

Considérant que les règles du scrutin ont été respectées, Madame Marielle JUILIEN ayant obtenu la majorité absolue :

- Est déclarée membre suppléante du bureau
- A décidé d'accepter cette fonction
- Est immédiatement installée où conformément aux statuts du SCoT elle siègera en qualité de suppléante de Madame Laurence GODENIR.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 16 janvier 2024.

Le Président,



Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....

et de la publication du

Le Président,